

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-678/SG/AE mettant à jour jusqu'au 31 décembre 1972 la série des indices de prix et de salaires à prendre en compte pour l'application des clauses de variation de prix dans les marchés de construction et de travaux publics passés pour le compte du Territoire .

n° 73-678/SG/AE

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Date de publication
25 avril 1973

Numéro JO
n° 9 du 10/05/1973

Date du numéro
10 mai 1973

TEXTE INTÉGRAL

Les valeurs des indices de prix et de salaires à prendre en compte pour l'application des clauses de variations de prix dans les marchés de construction et de travaux publics passés pour le compte du Territoire, sont ainsi fixées :